

Les pratiques fiscales légales pour minimiser le fardeau fiscal des PME

Legal tax practices to minimize the tax burden of SMEs

BELGHITI Abdenbi

Docteur en sciences économiques et gestions
Maroc

ER-RAJI Mohamed

Enseignant chercheur
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion-Dakhla
Maroc

Résumé : Cette recherche s'inscrit dans le cadre des pratiques fiscales légales pour faire face au fardeau fiscal dans les PME, la complexité et l'instabilité des textes fiscaux et la question de leur interprétation et application font de la fiscalité un problème de premier ordre. Une telle incertitude est marquée par la montée en puissance des risques caractérisant l'ensemble des aspects de la vie des entreprises et notamment fiscal qui est synonyme des charges fiscales à supporter par l'entreprise suite au non-respect des dispositions fiscales en vigueur. Pour cela, la PME a besoin de procéder à un diagnostic fiscal, qui l'aidera à bien gérer le fardeau fiscal.

Mots clés : petite moyenne entreprise, risque fiscale, la gestion fiscale, pratiques légales.

Abstract: This research is part of the legal tax practices to cope with the tax burden in SMEs, the complexity and instability of tax texts and the question of their interpretation and application make taxation a problem of the first order. Such uncertainty is marked by the rise of risks characterizing all aspects of the life of companies and especially tax which is synonymous with tax charges to be borne by the company following non-compliance with the tax provisions in force. For that, the SME needs to proceed to a tax diagnosis, which will help it to manage the tax burden well.

Keywords: small medium business, tax risk, tax management, legal practices.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.7478417>



1. Introduction

La fiscalité, définie comme étant des prélèvements obligatoires supportés par l'entreprise, est l'une des composantes essentielles de son environnement qui est présente actuellement une variable cruciale à prendre en considération dans toutes les décisions de l'entreprise car il est lié à la vie de l'entreprise, depuis sa création jusqu'à sa disparition, et affecte toutes les opérations effectuées, ainsi que toutes les décisions prises par l'entreprise.

Traditionnellement la multiplicité, la complexité et l'instabilité de ses textes, ce qui rend la fiscalité comme une contrainte et ponction lourde pour les entreprises qu'elles devaient subir. Selon (Chadefaux, 1987), elle « apparaît comme une contrainte financière et risquée pour l'entreprise ». la fiscalité génère de plus en plus de risques fiscaux pour l'entreprise qui peuvent lui entraîner des surprises, bien souvent désagréables : charges fiscales supplémentaires, intérêts de retard, pénalités fiscales ou même retraitement des comptes annuels, auxquelles s'ajoutent généralement une dégradation de sa réputation. Cela dit, avec le temps, la fiscalité est « devenue un paramètre à gérer dans toutes les organisations » (Rossignol, 2010). C'est dans ce sens que les PME ont cherché, sans relâche, à lui faire face en recourant, parfois, à des pratiques déloyales.

Au Maroc une attention particulière au risque fiscal commence à se développer chez les entreprises en général et la PME en particulier. Les dirigeants commencent à prendre conscience de l'importance de ce risque dans la gestion organisationnelle de leur entreprise et sa continuité d'exploitation.

Naturellement l'identification du risque fiscal devrait commander à la PME de chercher à localiser les moyens nécessaires à prévenir ou guérir ces risques. La réponse à cet objectif exige la mise en place de procédures permettant d'assurer la conformité aux lois et réglementations fiscales en vigueur et de produire une information fiscale de qualité vis-à-vis de l'administration fiscale et surtout une évaluation globale du processus à travers une mission d'audit fiscal. L'audit fiscal est un outil de détection des risques fiscaux et d'amélioration de la gestion des risques par les mesures correctrices qu'il peut suggérer.

A ce niveau notre contribution aura pour finalité de répondre à la question suivante:

Quelles pratiques fiscales légales ont permis aux PME de maîtriser, optimiser ce le fardeau fiscale ?

Il s'agira ainsi donc, à travers ce travail, de définir tout d'abord les concepts clés découlant de la problématique de gestion du risque fiscal à savoir la définition et la expositions des différents types des risques fiscaux qui peuvent entamer les PME Ensuite, il s'agira d'identifier les principales mécanismes de gestion du risque fiscale ainsi les dispositions mises en place pour optimiser et évaluer ce risque

1. Une revue de la littérature

la PME est une entreprise dont l'effectif permanent ne dépasse pas deux cents personnes et avoir réalisé, au cours des deux derniers exercices, soit un chiffre d'affaires annuel hors taxes n'excédant pas soixante-quinze millions de dirhams, soit un total de bilan annuel n'excédant pas cinquante millions de dirhams Lorsqu'il s'agit d'une P.M.E. qui détient directement ou indirectement plus de 25% du capital ou des droits de vote dans une ou plusieurs entreprises, il est fait addition des effectifs permanents et des chiffres d'affaires annuels hors taxes ou des totaux des bilans annuels de ladite P.M.E. et des autres entreprises précitées, sans toutefois que le total de chacun de ces critères dépasse les seuils fixés ci-dessus

Une importance privilégié est accordée aux PME, elle est au cœur des préoccupations des pouvoirs publics, des hommes d'affaires et des institutions financières grâce à leur rôle participatif et significative à la relance de la croissance économique et à la lutte contre le chômage via la création d'emplois et au développement régional et local.

Les PME doivent être conscientes de la situation dans son ensemble. La fiscalité impose à l'entreprise des contraintes nombreuses et complexes, qui nécessitent un haut degré d'expertise dans ce domaine. En outre, le législateur a établi la capacité de contrôler l'exécution de ces normes et de sanctionner les fautes découvertes afin de protéger l'intérêt de l'État en tant que créancier fiscal. De même, les changements significatifs dans le langage de la législation contrôlant les différents impôts et responsabilités nécessitent un examen attentif de la part de la PME afin d'éviter des pénalités plus sévères et plus coûteuses. Il en résulte que les PME vivent en situation de risque fiscal, risque qui pèse en permanence sur leurs situations et qui pourrait menacer leur pérennité, voir même leur survie. Nous examinerons d'abord les différents sources et types des risques fiscaux auxquels sont exposés les PME.

1.1 Définition du risque fiscal

Selon OCDE Le risque fiscal peut être défini comme «le risque lié au non-respect par le contribuable des obligations suivantes : l'enregistrement dans le système, la production en

temps utile de déclarations et de renseignement, l'établissement d'informations complètes et exactes et le paiement ponctuel de l'impôt dû »

Une autre définition avancée par le cabinet Ernst & Young (2004) examine les différentes conséquences de l'existence d'un risque fiscal pour l'entreprise. Ce dernier se définit comme suit : «n'importe quel événement, action ou inaction dans la stratégie fiscale, les opérations, le rapport financier et la conformité qui affectent défavorablement la position fiscale ou d' affaire de l'entreprise ou qui entraînent un niveau imprévu de pénalités, de redressements, d'impôts supplémentaires, une atteinte à la réputation, des pertes d'opportunité ou une exposition des états financiers» .

D'autres considèrent que ce risque fiscal peut se manifester sous forme d'une charge fiscale supérieure à celle que le contribuable devrait normalement payer pour une raison ou pour une autre, comme il peut se manifester sous forme de pertes de gains. (Earle,B, 2008).

Il en résulte que le risque fiscal peut se manifester sous forme d'une charge fiscale supérieure à celle que le contribuable devrait normalement payer pour une raison ou pour une autre, comme il peut se manifester sous forme de pertes de gains résultant des avantages fiscaux non exploités ou de la négligence des pratiques, à caractère loyal, permettant de réaliser des économies réelles d'impôts.

Ainsi C'est un risque permanent et non seulement ponctuel, c'est-à-dire, qu'il n'est pas nécessairement lié à l'année courante mais peut impacter les années postérieures (Rossignol, J.L. 2002)

1.2 Types du risque fiscal

Selon une approche inspirée des travaux de Price Waterhouse Cooper en 2004, les risques fiscaux peuvent être analysés et regroupés en sept domaines, dont l'ensemble combiné constitue le portefeuille de risque fiscal de l'entreprise (Raouf .Yaich)

- Les risques de transactions

Chaque transaction rencontre l'impôt. Plus la transaction est complexe, non courante ou non routinière, plus elle peut générer des incertitudes fiscales et, par conséquent, des risques fiscaux.

C'est le risque associé à la mise en œuvre de transactions spécifiques ou inhabituelles par l'entreprise tels que les acquisitions, les fusions, les projets de restructuration tandis que

d'autres encore éveillent la suspicion ou l'hostilité des autorités fiscales (compte courant d'actionnaire, bonus dans les transactions avec les associés, remboursement de frais professionnels, abandon de créances, etc.) (R.Yaich)

- Les risques de situation

Le risque fiscal dépend de son impact et de sa probabilité de survenance. La probabilité de survenance dépend de l'action ou de la réaction de l'administration fiscale face à une situation. Ainsi, cette probabilité est plus élevée lorsque l'entreprise se trouve dans certaines situations génératrices en elles-mêmes d'un fort attrait du contrôle fiscal telles que (K.Ayadi Loukil, 2008).

Une entreprise qui opère dans un secteur louche ou qui a une mauvaise réputation. Une entreprise qui génère un crédit récurrent de TVA ou d'IS, notamment lorsqu'elle obtient un remboursement pour la première fois. Une société qui est socialement agitée. Un désaccord sérieux entre les associés a entraîné une série de litiges. Lors des contrôles sommaires, la société dépose des déclarations qui révèlent des irrégularités. Des augmentations du patrimoine des associés et/ou des administrateurs qui ne correspondent pas aux revenus déclarés.

- Les risques opérationnels

C'est le risque lié à l'application des règles fiscales aux opérations routinières de l'entreprise. Ce risque augmente avec l'internationalisation des entreprises

Ces opérations auront différents niveaux de risque fiscal, dont la gravité varie selon que la fonction fiscale est proche ou non du déroulement de ces opérations.

- Les risques de compliance (risque de non-conformité à la loi fiscale)

C'est le risque associé à la conformité aux obligations fiscales de l'entreprise. C'est aussi le risque lié à la préparation des déclarations fiscales toute violation de la législation fiscale est, en réalité, une source de risque fiscal. Ce risque est avant tout lié à la politique générale de l'entreprise ainsi qu'à l'intégrité de ses dirigeants, cadres et employés. La qualité des procédures de conservation et de synthèse des données comptables et fiscales, ainsi que leur évaluation (audit interne et externe), la fiabilité du système d'information, la compétence fiscale des personnes impliquées et les procédures de suivi fiscal déterminent ce risque (suivi

des nouvelles législations, réglementations, doctrine et pratiques de l'administration fiscale) (K.Ayadi Loukil).

- Les risques comptables

C'est le risque lié au processus d'élaboration des états financiers ainsi qu'au système de contrôle interne lié à ce processus : La comptabilité est un outil de calcul et de synthèse de l'assiette fiscale, elle sert de base aux contrôles fiscaux et, par conséquent, à la découverte de lacunes fiscales. La comptabilité intègre également des possibilités de gestion. Ainsi La comptabilité apparaît donc à la fois comme étant la première source de menace fiscale mais aussi l'outil de formalisation des options jugées offrir une opportunité pour l'entreprise.

- Les risques de gestion

C'est le risque lié à la mauvaise gestion des risques fiscaux déjà cités (absence de documentation, manque de ressources, de compétence et de temps alloués à cette gestion peut exposer l'entreprise à des difficultés, si les personnes qui l'appliquaient quittent l'entité sans préparer la relève

- Les risques de réputation

Dans le domaine fiscal, une réputation irréprochable est le fruit du respect par l'entreprise des réglementations fiscales applicables. Elle constitue pour l'entreprise un signe sécurisant garantissant des préjugés favorables de la part de l'administration fiscale (H.Schaud, 2004).

Nos attitudes sont toujours déterminées par la réputation de la personne ou de l'entreprise ou de l'organisation avec laquelle nous traitons. Il en est de même de l'administration fiscale, des fournisseurs, des clients et de toutes les parties qui traitent avec l'entreprise. Une défaillance fiscale grave peut porter une atteinte à la réputation d'une entreprise, de ses dirigeants, de son personnel et de ses auditeurs.

2. Les pratiques légales de la gestion fiscale dans la PME

La pratique d'une gestion fiscale saine est l'outil le plus efficace permettant d'obtenir des indications sur l'ampleur du risque fiscal encouru par la PME. L'examen de l'ensemble des questions fiscales qui intéressent la PME par le fiscal contribue alors à élaborer un bilan de santé fiscale, un diagnostic fiscal, élément du diagnostic général de l'entreprise. C'est également le moyen de faire prendre conscience aux dirigeants de la PME que l'impôt est un

coût qu'il convient de gérer en tant que tel. Par ailleurs, il importe avant d'aborder l'étude les pratiques légales de gestion fiscales dans les PME et les moyens Les moyens de mise en place d'une saine gestion fiscale.

La gestion fiscale dans les PME marocaines se manifeste à travers plusieurs pratiques légales. La gestion fiscale ne doit pas être une opération ponctuelle qui se résumerait à la liquidation de l'impôt. La gestion fiscale doit se faire au jour le jour

Les techniques d'optimisation fiscale sont devenues indispensables à la rentabilité de l'entreprise en raison de l'effet significatif de la charge de l'impôt et de la multitude des choix offerts par la législation fiscale durant les différentes étapes de vie de l'entreprise.

On va examiner les choix fiscaux dont dispose le chef d'entreprise lors de la phase de création ensuite de fonctionnement

2.1 La création de la société

A la phase de création de la société, les investisseurs se trouvent, souvent, tenus d'effectuer des choix relatifs à : ☐ le choix de La nature de l'activité et Le lieu de l'implantation

- Choix de la nature d'activité

Les avantages fiscaux essentiels dépendent de la nature de l'activité l'entreprise. Pour cette raison, l'investisseur est généralement encouragé par l'aspect fiscale lors de l'étude de la mission qu'il souhaite accomplir. Il existe des activités qui peuvent bénéficier des avantages fournis par la réglementation générale, via le code général des impôts.

- Choix du lieu d'implantation

L'implantation de l'entreprise dans certaines zones permet de bénéficier, selon le cas, de réductions d'impôt provisoires ou permanentes, de dépenser de l'argent dans des activités bénéficiant d'une exonération ou d'une réduction d'impôt, en effet, une même activité peut être imposé différemment selon qu'il est situé ou non dans une zone bénéficiant d'un régime fiscal privilégié, à savoir les parcs d'activités économiques, qui deviennent un dispositif privilégié pour les économies nationales. « pour les pays en développement, il s'agit surtout d'attirer les investisseurs étrangers et de stimuler les transferts de technologie", les zones de développement régional, les zones au climat difficile, .. (T. Lamorlette et P. Rassat)

2.2 Le fonctionnement de la société

L'optimisation fiscale s'appuie sur les politiques comptables à effet fiscal « La comptabilisation des opérations effectuées par l'entreprise obéit à une réglementation définie par des normes spécifiques. Mais il est vrai aussi que les dirigeants, de part leur position stratégique, disposent d'une certaine marge de liberté quant aux choix des méthodes et des options comptables ». (Khoufi et Laadhar).

Le choix d'une pratique, ou d'une autre, est généralement influencé par la volonté des dirigeants de présenter des résultats comptables permettant une minimisation de la charge fiscale ou un résultat comptable suffisamment bénéficiaire permettant de satisfaire les bailleurs de fonds.

- Optimisation des règles de rattachement charges à leur exercice

Ce principe consiste à découper la vie continue de l'entreprise en période annuelle appelées l'exercice. Les charges et les produits sont rattachés à l'exercice qui les concerne effectivement ce principe et à la base des règles de régularisation

Selon le principe de la spécialisation des exercices implique que l'ensemble des produits, encaissés ou non, ainsi que l'ensemble des charges, payées ou non, soit imputé sur le plan comptable lors de l'exercice concerné. Cependant, certaines charges peuvent ne pas être affectées totalement à l'exercice de leur engagement en raison de l'impact significatif qu'elles peuvent avoir sur les exercices ultérieurs. Dans ce cas, il est approprié selon la norme comptable de les comptabiliser parmi les actifs de l'entreprise et de les affecter aux résultats de l'exercice en cours et des exercices suivants par le biais de l'amortissement pour assurer un meilleur rattachement des charges à leurs produits parmi les charges dont l'étalement est autorisé sont les frais de l'établissement et de constitution, les dépenses de recherche en développement ainsi les frais d'acquisition des immobilisations, ces charges peuvent être au choix de l'entreprise

- Soit totalement déduites la première année
- Soit étalées sur cinq années au maximum par l'utilisation de la technique de l'amortissement linéaire dans ce cas, les dotations doivent être constante
 - Provisions pour dépréciations des créances douteuses

L'entreprise se doit de respecter un principe de prudence en ce qui concerne sa comptabilité. A cet égard, elle doit tirer les conséquences des risques pesant sur le

recouvrement de certaines créances. En pareille situation, il est nécessaire de constituer une provision pour créance douteuse.

Le client constate une provision pour dépréciation, dont le fait générateur et la déductibilité fiscale sont ainsi régis par des règles précises fixées par la législation lorsque le recouvrement de la créance devient un sujet à problème, l'estimation et le fait générateur de la provision.

Sous conditions, le montant de la provision pour créance douteuse peut-être fiscalement déductible du résultat de l'entreprise. Si cette dernière parvient finalement à la recouvrer, il est nécessaire de procéder à la réintégration du montant de la provision dans le résultat de l'entreprise

Pour être déductible sur le plan fiscal, la provision doit respecter les conditions suivantes :

- La créance doit être inscrite à l'actif du bilan de l'entreprise ;
- Les événements rendant la perte probable doivent avoir lieu au cours de l'exercice : il n'est donc pas possible d'inscrire de telles provisions lorsque l'événement apparaît postérieurement à la clôture de l'exercice.
- Le risque de perte doit être nettement précisé dans sa nature et dans son montant : un risque général ne peut donc pas justifier une telle provision et le montant de cette dernière doit être évalué avec une précision suffisante (il est possible que le risque de non-recouvrement ne soit que partiel) .
- Elle doit être régulièrement comptabilisée.

Une fois les conditions de disponibilité d'une information antérieure à la publication des états financiers indiquant que le recouvrement d'une créance est devenu critique, une provision pour dépréciation des créances douteuses doit être constatée en comptabilité ; le montant de la perte qui en résulte peut-être estimée raisonnablement. L'incidence financière des éventualités sont déterminées par le jugement des dirigeants de l'entité sur la base de tout rapport pouvant étayer leur prise de décision. L'autre mécanisme d'optimisation de la date de constatation comptable et de recours en justice est la constitution d'une provision pour dépréciation et son ajustement ultérieur qui laisse une grande latitude aux dirigeants pour la

mise en œuvre du principe de prudence en pratique, étant donné qu'ils possèdent des informations privées qui leur permettent de prévoir les éventualités futures.

Ainsi pour les années où le résultat réalisé dépasse le résultat souhaité, les dirigeants peuvent procéder à la constatation des provisions supplémentaires pour diminuer le bénéfice. Dans le cas contraire, les dirigeants peuvent ne pas constater totalement ou provisoirement des provisions ou procéder à une reprise d'une ou plusieurs provisions pour augmenter le résultat.

Sur le plan fiscal, la déductibilité de la provision suscite la réunion de plusieurs conditions dont la plus importante est d'intenter une action en justice contre le client défaillant, avant la clôture de l'exercice au titre duquel la provision est déduite.

- Choix de mode d'amortissement

L'*amortissement* est un terme comptable qui définit la perte de valeur d'un bien immobilisé de l'entreprise, du fait de l'usure du temps ou de l'obsolescence.

En application des dispositions du 3ème alinéa de l'article 7-7° de la loi 24-86 instituant l'impôt sur les sociétés, la déduction des dotations aux amortissements des biens corporels et incorporels qui se déprécient par le temps ou par l'usage est effectuée dans la limite des taux admis d'après les usagers de chaque profession, industrie ou branche d'activité.

Choix du mode d'amortissement Le régime d'amortissement a fait l'objet d'une refonte par la loi de finances pour l'année et par les décrets fixant les nouveaux taux maximums d'amortissements linéaires et la durée minimale des amortissements des actifs exploités dans le cadre des contrats de leasing ainsi que la valeur des actifs immobilisés pouvant faire l'objet d'un amortissement intégral. La nouvelle réglementation préconise quatre modes d'amortissement :

- l'amortissement linéaire.
- l'amortissement dégressif.
- l'amortissement variable.
- l'amortissement exceptionnel (ou accéléré)

La mise en œuvre de ces régimes revêt un caractère facultatif qui dépend du choix du dirigeant de l'entreprise.

En effet, si le résultat de l'entreprise est élevé, celle-ci aura intérêt à adopter l'un des régimes de faveurs, ce qui permettra d'augmenter les charges d'amortissement et d'alléger la charge fiscale. Par contre, si l'entreprise est insuffisamment bénéficiaire, le chef d'entreprise peut privilégier l'application de méthode d'amortissement lent.

- Maximaliser la déduction des charges financières par l'endettement

L'endettement fait partie intégrante de la politique d'investissement de l'entreprise. Le montant des dettes contractées par l'entreprise peut également avoir un impact très important sur son imposition. Dans la fiscalité des entreprises, les charges financières, c'est-à-dire les intérêts d'emprunt et assimilés, sont déductibles de la base imposable, ce qui induit une réduction de l'impôt.

➤ Financement par emprunt bancaire

L'avantage de financement par l'emprunt bancaire est la déductibilité sans limitation des intérêts du résultat soumis à l'impôt. Ainsi, lorsque les intérêts annuels sont supérieurs au bénéfice d'exploitation, l'avantage fiscal annuel est beaucoup plus faible et il peut même disparaître. Un taux d'endettement élevé compromet la rentabilité d'exploitation des actifs. En outre, le recours excessif au financement par les dettes peut risquer la continuité d'exploitation de l'entité et entraîner une augmentation importante de faillite

➤ Financement par Crédit-bail

Le crédit bail ou le leasing est défini comme un contrat de location assorti d'une promesse (ou un engagement) de vente à la fin de la période de location. Le locataire verse en vertu de ce contrat des redevances annuelles. A la fin du contrat, le locataire peut devenir propriétaire du bien en contrepartie du paiement d'une valeur résiduelle.

Les redevances de crédit-bail sont déductibles sans limitation du résultat fiscal et sans conditions. La durée du contrat, même si elle est inférieure à la durée de vie du bien, ne constitue pas une limite à la déduction. Ceci permet au preneur de bénéficier d'une manière accélérée d'une économie d'impôts, vu que la redevance annuelle est généralement supérieure à la dotation aux amortissements.

Nous remarquons que les PME au Maroc pratiquent certes légalement la gestion fiscale, mais elles ne le font pas comme cela devrait être, il leur arrive même de pratiquer illégalement la gestion fiscale.

3. Les moyens de mise en place d'une saine gestion fiscale

Comme partout ailleurs, les impôts sont essentiels dans une entreprise mais il est vrai que c'est un domaine qui semble avant tout compliqué pour les non-professionnels. Mais, un entrepreneur n'a pas d'autre choix que de se familiariser avec l'environnement fiscal pour un contrôle complet et optimal. L'entreprise est également un contribuable, il est vital de comprendre les différentes règles fiscales.

L'optimisation de sa gestion fiscale peut permettre à l'entrepreneur ainsi qu'à l'entreprise de réduire la charge fiscale. Pour la mise en œuvre d'une gestion fiscale légitime, de nombreuses méthodes sont à la disposition des PME, que ce soit pour la gestion de sa stratégie fiscale, la direction de l'entreprise peut mettre en œuvre les mesures fondamentales suivantes :

- **S'acquitter dument de ses obligations fiscales dans les délais pour ne pas s'exposer à des pénalités**

Depuis 2019, les dispositions légales relatives aux sanctions fiscales sont graduées ou proportionnelles à la gravité de l'infraction fiscale. Cela peut aller de l'application de majorations ou de pénalités et d'amendes, à des poursuites pour escroquerie, voire à une contrainte par corps, en cas de refus de payer l'impôt. Les traitements prévus permettent de recourir à la justice administrative et évitent, en principe, les situations arbitraires dont les séquelles peuvent être encore très fortes dans notre gestion fiscale.

Cela pourrait même nuire à l'image de l'entreprise et appauvrir son "goodwill", c'est-à-dire sa dimension immatérielle qui est sa force première,.

- **Demander conseil à un expert fiscal en cas de doute sur une opération**

L'expert-comptable, dont la fonction essentielle consiste à vérifier, conserver et soutenir les créances, est "amené à diversifier ses missions et à interagir dans un exercice pluridisciplinaire" afin de satisfaire les attentes de ses clients qui expriment de plus en plus le besoin d'un multiservice. (F. Choyakh)

L'entreprise peut faire appel à des experts compétents en matière de fiscalité pour la mise en place d'une gestion fiscale valable au niveau de l'entreprise. En plus du recours à des professionnels compétents et la sous-traitance, il existe différents moyens.

Les experts-comptables interrogés affirment la volonté d'assurer une gestion fiscale sécurisée comme condition préalable à l'optimisation fiscale. Or, une gestion fiscale sécurisée exige d'éviter les erreurs fiscales générées, notamment, par le manque d'expertise des réglementations fiscales, en particulier celles de forme, ainsi que par l'échange fréquent des positions de l'administration fiscale qui peuvent être en divergence avec les textes pénaux.

- **Le recyclage des comptables en charge des questions fiscales**

Parce que le système fiscal évolue, un recyclage à niveau ou une formation des comptables en matière de fiscalité est indispensable pour la mise en place d'un bon contrôle fiscal des PME. Ainsi les comptables peuvent participer à des séminaires et des réunions traitant des problèmes fiscaux.

- **L'évaluation de l'adéquation des choix fiscaux à la politique générale de l'entreprise**

Quant à l'évaluation de l'adéquation des choix fiscaux au regard de la politique de l'entreprise, elle se fait selon un schéma classique qui comprend l'évaluation des avantages et des inconvénients respectifs du choix effectué. Cette procédure est particulièrement brève pour certaines entreprises ayant une gestion fiscale efficace. en revanche il est plus délicate dans les entreprises qui ne disposent pas d'une structure efficace, notamment en ce qui concerne les choix fiscaux stratégiques.

Au plan fiscal, elle se doit d'envisager les répercussions des choix au niveau de l'ensemble des impôts e, comme elle se doit d'envisager le cas échéant l'incidence sur la charge fiscale supportée. Toutefois, l'on ne peut rechercher la meilleure solution fiscale pour une entreprise indépendamment des autres paramètres de gestion. La politique fiscale de l'entreprise et par conséquent sa gestion fiscale s'intègre à sa politique générale. La meilleure solution est ainsi celle qui tient compte des objectifs et de la stratégie de l'entreprise (Cozian, 2008)

- **Profiter des réductions et des exonérations fiscales**

Afin de réduire l'impôt sur les bénéfices des sociétés, il existe plusieurs dispositifs d'allègements fiscaux destiné sa optimiser la charge fiscale pour une entreprise **par exemple**

Les PME qui sont installées dans un bassin urbain à dynamiser (BUD) dans le Nord ou dans le Pas-de-Calais, elles peuvent profiter d'une exonération ainsi dans une zone

franche urbaine-territoire entrepreneurs (ZFU-TE) et qu'elles embauchent une main d'œuvre locale, vous pouvez obtenir une exonération d'impôt sur les bénéfices.

Conclusion

Avec un impact direct sur la trésorerie, la rentabilité et la stabilité de l'entreprise, la variable fiscale revêt de nos jours une importance particulière dans la vie de l'entreprise. Conscient des risques émanant des contrôles fiscaux d'une part, et des avantages et des opportunités fiscales offerts par la législation fiscale d'autre part, le chef d'entreprise intègre la dimension fiscale dans la gestion et la stratégie de l'entreprise

L'optimisation fiscale consiste non seulement en la possibilité de porter une moindre charge fiscale par la diminution ou la suppression de l'impôt, mais c'est également la solution pour se rendre compétitif dans un environnement marqué par une concurrence intensive .

L'optimisation fiscale est l'art de payer moins d'impôts tout en restant dans la légalité. Pour une meilleure gestion fiscale, l'entreprise peut recourir à des experts en la matière, tels que les fiscalistes, les auditeurs, les experts comptables ou les analystes financiers. Dans le cadre de la liberté de gestion, l'entreprise a le droit de diminuer sa charge fiscale en évitant de créer de la matière imposable. La liberté de gestion comporte aussi le droit d'opter pour la situation la moins imposée.

BIBLIOGRAPHIE

Ernst & Young. (2004). Tax Risk Management : The evolving role of tax directors, 21 351 pages.

Erle, B. (2008). Tax Risk Management and Board Responsibility. In Tax and Corporate Governance (Eds, Drexl, J., M.Hilty, R., Schön,W., Straus, J).Springer : pp. 205- 220

Rosignol, J.L. (2010). Fiscalité et responsabilité globale de l'entreprise. Revue Management& Avenir. 33: pp.156 – 167.

Rosignol, J.L. (2002a). Risque et fiscalité de l'entreprise. Droit et Patrimoine. 109: pp. 26-30

F. CHOYAKH «La gestion du contrôle fiscal et le rôle de l'expert-comptable », op.cit, P 128.

R.Yaich(2007).*L'impôt sur les sociétés : maîtrise des risques* fiscaux. Les Editions Raouf Yaich.

M. Chadefaux, (1987). L'audit fiscal Librairie de la cour de cassation. 301 pages.

H.Schaud, . 2004.*Une réputation irréprochable est un bien inestimable*. Trends et solutions spécial.

T.lamorlette, . etP.rassat. (1997).*Stratégie fiscale internationale*. 3ème édition, Editions maxima, Paris.

W. Khoufi, .etM.Laadhar. (2005).*La gestion du résultat comptable à travers les accruals*. RCF N°69, Editions Raouf YAICH.

M.Cozian,. (2008).*La théorie de l'acte anormal de gestion*. Précis de fiscalité des entreprises. Etude n°2

L.Ayadi, . La gestion du risque fiscal dans les PME: Elaboration d'un manuel de gestion du risque fiscal